

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 22 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 22 janvier 2025, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Michaël Otis Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Préfet suppléant Secteur nord Secteur sud
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Absent :	M.	Yves Dubé	Secteur centre

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
6. Gestion des territoires non organisés;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Forêt;
11. Matières résiduelles;
12. Résolutions diverses;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-A-01

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

25-A-02

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

25-A-03

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		730 946,37 \$
• Programme d'aménagement durable		13 476,82 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		121 320,59 \$
• Fonds local d'investissement		45,43 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		28,49 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		152,50 \$

Territoires non organisés (TNO)

25-A-04

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		148 121,39 \$
-------	--	---------------

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Prévisions budgétaires 2025

RECOMM.

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de recommander au conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest l'adoption des prévisions budgétaires 2025 des territoires non organisés, telles que présentées.

Ville de La Sarre – Entente relative à la fourniture de services en matière de prévention des incendies pour les municipalités non-membres du regroupement incendie de La Sarre

ATTENDU QUE la sécurité incendie est une compétence municipale;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est une municipalité locale à l'égard du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest, pour et au nom du TNO Rivière-Ojima, désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de La Sarre emploie des techniciens en prévention des incendies qui sont légalement aptes à accomplir des visites de prévention dans des bâtiments représentant des risques moyens, élevés et très élevés en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU' à la suite de la nouvelle entente de fourniture de services entre la Ville de La Sarre et treize municipalités de la MRC en 2024, il est opportun de regrouper les inspections de prévention en sécurité incendie pour les bâtiments présentant des risques moyens, élevés et très élevés sous la responsabilité d'un seul organisme. Cette démarche vise à accroître l'efficacité et à générer des économies d'échelle;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent partager des ressources régionales difficiles à recruter et à fidéliser;

25-A-05

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer l'Entente relative à la fourniture de services en matière de prévention des incendies pour les municipalités non-membres du regroupement incendie de La Sarre.

Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) – Programmation de travaux n° 7

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

25-A-06

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres,

hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 7 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

INFORMATIONS

Ministère de la Culture et des Communications – Une aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$ est accordée pour le projet *Rêver et bâtir le futur de l'Abitibi-Ouest, par et pour les jeunes*, dans le cadre de la Stratégies jeunesse en milieu municipal 2024-2025.

Ministère de la Sécurité publique – Un montant de 2 796 \$ a été versé en remboursement des frais pour des activités de formation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières – volet 3

Ministère de la Sécurité publique – Un montant de 21 947,98 \$ a été déposé en versement du paiement final dans le cadre du Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêts du printemps et de l'été 2023 au Québec.

Recyc-Québec – Versement d'un montant de 186 635,84 \$ à titre de compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Ce montant représente 40 % du total de la compensation 2024 provenant d'Éco Entreprises Québec.

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources humaines

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Laurie Béchard	2025-01-06	Régulier temps plein	Directrice finances et administration	Finances et administration
Thierry Tapsoba	2025-01-15	Régulier, temps partiel conditionnel au renouvellement des permis requis	Aménagiste	Aménagement
Akram Chibani	2025-01-15	Régulier, temps plein conditionnel au renouvellement des permis requis	Aménagiste	Aménagement

Nomination

Monsieur Lagrange informe également les membres du comité administratif de la nomination de madame Joanie Laprise au poste de coordonnatrice en évaluation foncière.

Agent(e)s de développement rural

Une révision des responsabilités et des titres au sein du Service de développement a été réalisée afin de reconnaître la portée du travail accompli par les agent(e)s de développement rural et d'assurer une équité interne au sein de l'équipe.

En conséquence, madame Mylène Noël a été nommée au poste de conseillère en développement touristique, tandis que mesdames Marie-Pier Lebel, Suzie Trudel et monsieur Moïse Mbikayi ont été nommés conseiller(ère)s en développement des communautés.

Approbation des opérations auprès de la Banque Royale du Canada

25-A-07

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'autoriser les personnes suivantes à approuver les opérations bancaires auprès de la Banque Royale du Canada, sur la plateforme RBC express :

- Directeur général et directrice des finances et de l'administration :
 - Fichiers de paiements des fournisseurs (ACP) et de dépôts directs ;
 - Fichiers de prélèvements (DPA);
 - Virements bancaires inter-compte;
 - Paiement de factures récurrentes;
 - Paiement des déductions à la source et remise de TPS et TVQ.
- Directeur général, directrice des finances et de l'administration et directrice aux ressources humaines :
 - Fichiers de paiements de la paie.

La coordonnatrice en comptabilité et administration est autorisée à approuver les opérations bancaires en l'absence du directeur général ou de la directrice des finances et de l'administration.

Le tout selon les règles d'approbation en vigueur au moment de la transaction.

Vente pour taxes – Tremblay Bois avocats : accompagnement services professionnels

25-A-08

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de retenir les services de la firme Tremblay Bois Avocats pour collaborer aux procédures préalables à la vente pour non-paiement de taxes 2025.

Disposition d'immobilisations

25-A-09

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de retirer certains équipements de la liste des immobilisations de la MRC.

Ladite liste fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

DÉVELOPPEMENT

Analyse des besoins municipaux et soutien potentiel de la MRC

Monsieur Lagrange assure le suivi de la demande du maire de La Sarre, formulée lors de la séance du conseil du 27 novembre 2024, visant la création d'un comité de travail pour identifier les services que la MRC pourrait offrir en soutien aux municipalités locales du territoire.

Des démarches sont actuellement en cours auprès de différentes firmes de consultants afin d'obtenir des offres de service pour analyser les municipalités, évaluer leur capacité à répondre aux attentes citoyennes malgré les contraintes budgétaires et identifier les opportunités d'amélioration, notamment par la coopération intermunicipale et une possible bonification des services par la MRC.

Un suivi sera effectué à chaque étape de cette démarche.

FORÊT

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Frais d'experts, suivi des projets

25-A-10

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Frais d'experts, suivi des projets* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Réserve de la contribution financière provenant de la récolte des superficies affectées par le feu 281

ATTENDU QUE

le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE l'Association multi-ressources La Dualco et la Municipalité de St-Lambert souhaitent conserver et utiliser le montant de la contribution totale provenant de la récolte des superficies affectées par le feu 281, versée au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux durant l'année civile 2023, pour la réalisation des activités d'aménagement de ces mêmes superficies au cours des 5 années civiles suivant le versement au Fonds;

ATTENDU QUE l'Association multi-ressources La Dualco et la Municipalité de St-Lambert ont utilisé une partie de l'aide financière provenant de la récolte de ces superficies durant l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE l'Association multi-ressources La Dualco, ainsi que les municipalités qui en font parties, et la Municipalité de St-Lambert ont appuyé par résolution la demande d'application du premier paragraphe de l'article 14.3 D) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;

25-A-11

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu que:

- **D'APPLIQUER** l'article 14.3 D) du *Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux* permettant l'utilisation de la contribution financière totale versée au Fonds de mise en valeur provenant des superficies affectées par le feu 281 en 2023, pour la période 2024 à 2028, par l'Association multi-ressource La Dualco et la Municipalité de St-Lambert ;
- **DE RESERVER** le montant de la contribution totale provenant de la récolte des superficies affectées par le feu 281 en y soustrayant les montants engagés pour l'année civile 2024. Les contributions totales se présentent comme suit :

Association multi-ressource La Dualco :	113 086,79 \$
Municipalité de St-Lambert :	103 359,83 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Grégoire demande si la MRC peut fournir à sa municipalité la liste des ICI et ICI non-assimilables afin de faciliter la tarification des comptes de taxes.

Monsieur Lagrange rappelle aux membres du comité que, l'an dernier, chaque municipalité locale était responsable de cette démarche et que les informations détenues par la MRC proviennent des municipalités elles-mêmes. Étant donné qu'il s'agit de la première année de prise en charge de la collecte porte-à-porte des matières résiduelles par la MRC, l'inventaire précis de chaque municipalité n'a pas encore été réalisé. Il est donc impossible de transmettre une liste à jour pour le moment.

Échanges et discussion concernant la problématique de distribution des calendriers de collecte par publipostage. D'autres modes de transmission devront être analysés. Le sujet sera apporté au prochain conseil de la MRC.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-12

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 20.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 5 février 2025

RATIFIÉ LE : 19 février 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.